

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Merci de nous transmettre votre bulletin, votre règlement
et votre déclaration sur l'honneur même en cas d'inscription en ligne)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél: _____

Adresse mail : _____

(pour envoi de confirmation environ une semaine avant l'évènement)

Pièce d'identité à fournir : Carte d'identité ou Permis de conduire

Délivrée le : _____ N° : _____

Par (nom de l'administration) : _____

Date et lieu de naissance : _____

Règlement : ☐ chèque ☐ espèces

Je soussigné : _____

déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant ou brocanteur ou professionnel de la vente
- Ne vendre que des objets personnels et usagés ou tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art L321-7 du code pénal)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année L321-9 du code pénal).
- Avoir pris connaissance du règlement.

Fait à _____

Signature : _____

Le _____

VIDE GRENIER
GRIGNON

SNACK
BUVETTE

CREPES
GATEAUX

DIMANCHE 22 MAI À PARTIR DE 8H

ORGANISÉ
PAR L'APE

«Les Mômes de Grignon»

RENSEIGNEMENTS AU
07 78 79 81 48

AU PROFIT DES ÉCOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE.

APELESMOMESDEGRIGNON@GMAIL.COM

SUIVEZ-NOUS SUR
facebook
Ape LesMomesdegrignon

APE
Les Mômes de Grignon

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE GRENIER

- Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement **complète et accompagnée des pièces à fournir**.
- L'installation des stands aura lieu de 7h00 à 8h00. La vente sera ouverte au public de 8h00 à 18h00. Les stands attribués ne sont pas contractuels. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier les emplacements attribués sans préavis.
- Tout emplacement réservé non occupé à 7h30 le jour du déballage sera réputé libre et les organisateurs pourront en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à des indemnités quelconques.
- Les exposants devront utiliser les emplacements attribués sans déborder dans les allées ni sur les emplacements voisins, aussi bien pour la marchandise que pour les véhicules (emplacement extérieur).
- La vente d'alimentation (même faite maison) n'est pas autorisée.
-  → Les exposants **s'engagent à gérer leurs déchets (se munir de sacs poubelles) et récupérer leurs invendus** afin de laisser l'emplacement aussi propre qu'ils l'ont trouvé.
- Le vide grenier aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques (pas de remboursement en cas d'intempéries).
- Dans le cadre du plan Vigipirate national, des consignes particulières pourront vous être communiquées le jour même par les membres de l'APE et devront être respectées pour la sécurité de tous.

LES STANDS

→ **Extérieur** → **3 mètres** (table et chaises non fournis)

TARIF UNIQUE : 10 €

Documents à retourner à l'adresse suivante :

APE les mômes de Grignon, Mairie, 1580 CD 925 73200 GRIGNON
ou à déposer directement dans notre boîte aux lettres (hall de la mairie).

- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Bulletin d'inscription ci-joint signé et dûment complété
- Règlement en espèce ou par chèque à l'ordre de L'APE
« Les mômes de grignon »



Nombre de places limité.
Tout dossier incomplet ne pourra être validé.